

COMPTE-RENDU

de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le onze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Brens, dûment convoqué, s'est réuni Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Michel TERRAL, Maire.

Présents :

M. TERRAL, Maire

Mmes METGE, ITRAC, Mrs SALVADOR, TERRASSIE et DAL MOLIN, Adjoints.

Mmes MANDIRAC, RANJEVA, FALCO, BODHUIN, Mrs MOSTARDI, BONNEMAIN, RABEAU, BONNEFOI Conseillers Municipaux.

Excusés :

- M. BOUCHER qui a donné procuration à M. MOSTARDI
- Mme AUSSENAC qui a donné procuration à M. SALVADOR
- M. BESNARD qui a donné procuration à M. BONNEMAIN
- Mme BLANC qui a donné procuration à M. BONNEFOI
- M. BOUSQUET

Date de la Convocation : 5 avril 2016

Secrétaire de séance : M. BONNEMAIN Jean-Michel

M. le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été adressé à chaque élu, à l'approbation de l'Assemblée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire énonce les questions diverses :

- Monique METGE : stationnement d'un véhicule

I – CONTRIBUTIONS DIRECTES 2016

Délibération 2016-24

Sur proposition de l'Inter commission du 4 avril 2016, M. le Maire invite l'Assemblée à délibérer sur les 2 propositions suivantes :

- pas d'augmentation de taux des 3 taxes (TH – TFB – TFNB)
- une augmentation de taux des 3 taxes (TH – TFB – TFNB)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité se prononce pour une augmentation de taux des 3 taxes, par 10 voix pour - 7 voix contre – 1 abstention.

Suite aux résultats du vote, M. le Maire invite l'assemblée à délibérer sur les 2 propositions suivantes :

- une augmentation de 0.5 % du taux des 3 taxes (TH – TFB – TFNB),
- une augmentation de 1 % du taux des 3 taxes (TH – TFB – TFNB),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité par 9 voix pour – 6 voix contre, et 3 abstentions, **décide d'augmenter le taux des 3 taxes locales de 0.5% pour l'année 2016** soit :

- taxe d'habitation = 12.11 %
- taxe foncière/bâti = 21.25 %
- taxe foncière/non bâti = 89.02 %

II – AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS – BUDGET COMMUNAL

Délibération 2016-25

M. le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité d'amortir certaines immobilisations :

- frais d'études liées à la réalisation des documents d'urbanisme,
- frais d'études non suivies de travaux,
- frais de logiciels et de site internet,
- subventions d'équipement versées (opération « façades » - accompagnement OPAH).

La base de calcul est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation.

La méthode retenue est l'amortissement linéaire.

La durée est fixée par l'assemblée délibérante sous réserve de respecter les durées maximales fixées pour certaines catégories de biens.

M. le Maire propose à l'assemblée les durées d'amortissement suivantes :

- | | |
|---|-------|
| - frais d'études liées à la réalisation des documents d'urbanisme (C/202) | 5 ans |
| - frais d'études non suivies de travaux (C/2031) | 5 ans |
| - frais de logiciels et de site internet (C/2051) | 2 ans |
| - subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé (C/20422) | 5 ans |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **d'adopter les durées d'amortissement pour les différentes catégories de biens sus visés.**

III – MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENTS DE GRADES - FERMETURE POSTE VACANT

Délibération 2016-26

- Vu l'avis favorable de la Commission administrative paritaire du CDG 81 du 8 mars 2016 concernant les avancements aux grades de :
 - Attaché principal (commune de + de 2000 habitants),
 - Adjoint administratif principal 1^{ère} classe,
 - Adjoint technique principal 2^{ème} classe.
- Considérant les tableaux annuels d'avancement aux grades sus visés établis par arrêtés du Maire du 8 avril 2016,
- Vu la vacance d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet suite au départ d'un agent pour cause de mutation professionnelle,
- Sur proposition de la commission du Personnel du 29 mars 2016, M. le Maire invite l'assemblée à délibérer sur les modifications du tableau du Personnel Communal suivantes :

Filière administrative :

- Transformation d'un poste statutaire d'attaché à temps complet en poste statutaire d'attaché principal à temps complet au 01/05/2016,
- Transformation d'un poste statutaire d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet en poste statutaire d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet au 01/09/2016 (ancienneté),

Filière technique :

- Transformation de 2 postes statutaires d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet en 2 postes statutaires d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet au 01/05/2016,
- Fermeture d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à temps complet au 01/05/2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve les modifications du tableau du Personnel Communal annexé à la présente.**

IV – BUDGETS 2016 : COMMUNE ET SERVICE ASSAINISSEMENT

1 – Budget communal 2016

Section fonctionnement			
Total Dépenses	1 847 328.89	Total Recettes	1 847 328.89
Charges à caractère général	433 750.00	Atténuation de charges (remb frais de personnel)	115 000.00
Charges de personnel	853 555.00	Produits des services	135 017.00
Autres charges de gestion courante	421 682.00	Impôts et taxes	1 115 074.00
Charges financières	65 983.00	Dotations et participations	319 234.00
Charges exceptionnelles	1 000.00	Autres produits de gestion courante	49 000.00
Dépenses imprévues	48 235.89	Produits exceptionnels	236.00
Dotation aux amortissements	23 123.00	Résultat positif reporté	107 767.89
		Travaux en régie	6 000.00

Section investissement			
Total Dépenses	645 396.24	Total Recettes	645 396.24
Dépenses d'équipement dont RAR : 141 142.22 € nouvelles propositions : 365 464 €	506 606.22	Subventions d'investissement dont RAR : 86 342 € nouvelles subventions : 111 176 €	197 518.50
Remboursement capital emprunts	110 452.00	FCTVA	85 200.00
Dépôts et cautionnements	2 000.00	Taxe aménagement	70 000.00
Dépenses imprévues	11 514.02	Excédents de fonctionnement (réserves)	130 000.00
Opérations patrimoniales	8 824.00	Dépôts et cautionnements	2 000.00
Travaux en régie	6 000.00	Produit de cessions	18 800.00
		Opérations patrimoniales	8 824.00
		Résultat positif reporté	109 930.74
		Amortissements immobilisation	23 123.00

Le budget communal 2016 est voté à l'unanimité.

2 – Budget service assainissement 2016

Section fonctionnement			
Total Dépenses	159 003.79	Total Recettes	159 003.79
Dépenses gestion de service (dont atténuation de produits 13 000 €)	69 200.00	Recettes gestion de service	144 078.60
Charges financières	11 567.00	Amortissement subventions d'équipement	6 125.78
Charges exceptionnelles	2 000.00	Résultat positif reporté	8 799.41
Dépenses imprévues	4 779.06		
Virements à la section investissement	30 000.00		
Amortissement immobilisations	41 457.73		

Section investissement			
Total Dépenses	198 824.10	Total Recettes	198 824.10
Dépenses d'équipement dont RAR : 25 766.37 € nouvelles propositions : 143 000 €	168 766.37	FCTVA	61 600.00
Remboursement capital emprunt	15 376.00	Excédents de fonctionnement (réserves)	45 389.82
Dépenses imprévues	8 555.95	Virement section fonctionnement	30 000.00
Amortissement subventions d'équipement	6 125.78	Amortissement immobilisation	41 457.73
		Résultat positif reporté	20 376.55

Le budget du service assainissement 2016 est voté à l'unanimité.

M. le Maire invite les élus des commissions travaux et voirie à faire le point sur les opérations à engager le mardi 12/04/2016 à 10h.

Il rappelle que la signature des marchés pour l'aménagement de l'espace associatif est prévue le vendredi 15/04/2016 à 11 heures et précise que dans les prochains mois, seront organisées des réunions avec les associations pour définir les aménagements et élaborer un règlement intérieur.

V – DEMANDES DE SUBVENTIONS

1 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Tarn au titre de la répartition du produit des amendes de police – Aménagements sécuritaires ralentisseurs – Hameau de Pendariès-bas

Délibération 2016-27

M. le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de réaliser des aménagements sécuritaires de type ralentisseurs aux entrées du hameau de Pendariès-bas afin de diminuer la vitesse de circulation et améliorer ainsi la sécurité des usagers et des riverains.

Il présente le devis relatif à ces travaux qui s'élève à 6 500 € HT soit 7 800 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve le projet sus visé,**
- décide de **solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Tarn** au titre de la répartition du produit des amendes de police au taux de 30 % sur le montant HT du projet,
- **approuve le plan de financement prévisionnel** de l'opération :
 - o Département (6500 € x 30 %) = 1 950 €
 - o Part communale = 4 550 € HT (5 850 € TTC)

2 – Aménagement d'un espace associatif

- **Fonds de soutien à l'investissement public local (seconde enveloppe- appel à projets : service public en bourg centre)**
- **Demande de subvention auprès de la communauté de communes Tarn et Dadou au titre du fonds communautaire de développement territorial 2016**

Délibération 2016-23

Considérant le développement des activités associatives sur la Commune de Brens, et l'absence de locaux adaptés, M. le Maire présente à l'Assemblée le projet d'aménagement de 3 salles de réunions avec annexes (espaces de rangement de matériel, sanitaires, local cuisine) au rez de jardin d'un bâtiment Communal, qui sera inscrit au budget 2016.

Le montant global du projet s'élève à **294 990 € HT soit 353 988 € TTC** et se décompose comme suit :

- **Travaux..... 269 000 € HT**
- **Maîtrise d'œuvre..... 18 830 € HT**
- **Honoraires SPS..... 3 500 € HT**
- **Etudes et branchements divers..... 3 660 € HT**

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve l'opération susvisée,**
- **Décide de solliciter :**
 - Un financement auprès du Préfet de Région au titre du fonds de soutien à l'investissement public local au taux de 25 %,
 - Une subvention auprès de la Communauté de Communes Tarn et Dadou au titre du fonds communautaire de développement Territorial 2016 d'un montant de 30 177 €.
- **Approuve le plan de financement prévisionnel de cette opération :**
 - Etat (DETR 2015) (234 990 € HT x 25 %) – subvention notifiée..... = 58 747.00 €
 - Etat (Réserve parlementaire) – subvention notifiée..... = 7 500.00 €
 - Conseil Général (contrats atouts Tarn) – subvention notifiée..... = 35 248.00 €
 - Fonds de soutien à l'investissement public local (234 990 € HT x 25%) = 58 747.00 €
 - Communauté de Communes TED (Fonds communautaire)..... = 30 177.00 €
 - Part Communale.....= 163 569.00 € TTC

VI – CONTRAT ENTRETIEN DE L'ORGUE – EGLISE ST-EUGENE **ANNULLATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27/01/2016**

Délibération 2016-28

Considérant le refus de Mme NENCIOLI Léa, facteur d'orgues de conclure le contrat d'entretien de l'orgue pour une prestation annuelle de 320 € HT soit 384 € TTC pour 2 interventions d'accord et de réglage sur la période du 01/03/2016 au 28/02/2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide :
 - **d'annuler la délibération du conseil Municipal du 27/01/2016,**
 - **de surseoir à l'entretien de l'orgue.**

- charge Mme ITRAC Sandrine Adjointe à la culture de **consulter un nouveau prestataire.**

VII – POLICE MUNICIPALE – CONVENTION GAILLAC/BRENS DE MISE EN COMMUN DES AGENTS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE ET DE LEURS EQUIPEMENTS

Délibération 2016-29

M. le Maire cède la parole à M. Jean-Marc SALVADOR pour la présentation du projet de la nouvelle convention Municipale Gaillac/Brens reprenant les principales dispositions de la convention précédente et proposant les modifications suivantes :

- interventions du lundi au samedi de 7h30 à 12h30 et de 14h à 19h,
- saisie de la police par le Maire de Brens ou en son absence par un adjoint dans l'ordre du tableau,
- durée de la convention portée de 1 an à 3 ans ferme résiliable sans indemnité moyennant un préavis de 30 jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve les termes de la convention annexée à la présente,**
- **autorise M. le Maire à procéder à sa signature après validation par la Mairie de Gaillac.**

VIII – MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL « AUX ÉCOLIERS GOURMANDS »

Délibération 2016-30

M. le Maire propose à l'assemblée de modifier le règlement intérieur du restaurant scolaire municipal « aux écoliers gourmands » approuvé par délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2009 afin de limiter les risques d'impayés.

Il cède la parole à M. SALVADOR Jean-Marc qui propose de compléter l'article relatif à la facturation en insérant une clause qui stipule que « *les familles qui ne seront pas à jour, malgré une mise en demeure recommandée, restée infructueuse, se verront dans l'impossibilité de maintenir leurs enfants au restaurant scolaire jusqu'à régularisation* ».

Cette clause sera reprise sur la fiche d'inscription individuelle complétée et signée par les parents qui reconnaissent avoir pris connaissance des dispositions du règlement intérieur.

M. SALVADOR rappelle que les familles en difficulté ont la possibilité de s'adresser à la Mairie pour examiner leur situation et trouver une solution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▪ **approuve la modification du règlement intérieur du restaurant scolaire « aux écoliers gourmands »** annexé à la présente qui prendra effet le 1^{er} septembre 2016,

▪ charge M. le Maire de :

- **remettre un exemplaire du règlement, et une fiche d'inscription aux familles des élèves inscrits à l'école de Brens,**
- **publier le règlement modifié sur le site internet communal.**

IX – DEMANDES DE SUBVENTIONS (France ALZHEIMER – A.F.S.E.P)

Délibération 2016-31

M. le Maire fait part à l'assemblée de deux demandes de subventions sollicitées par France Alzheimer et par l'association française des sclérosés en plaques (A.F.S.E.P).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- refuse d'attribuer une subvention aux deux associations sus visées.

X – PARTICIPATION FORFAITAIRE AUX FRAIS DE SCOLARITE OGEC - ECOLE DU BON SAUVEUR

Délibération 2016-32

M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande de l'école du Bon Sauveur à Albi (OGEC) relative au versement d'un forfait pour les frais de scolarité d'un enfant domicilié à Brens, élève d'une classe spécialisée de cet établissement sur le fondement de l'article L 442-5-1 du code de l'éducation.

Sur proposition de l'inter commission du 4 avril 2015, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 16 voix pour et 2 abstentions **décide de verser une contribution forfaitaire annuelle de 500 € à l'école du Bon Sauveur d'Albi.**

XI – FRAIS DE MISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL – COMMISSION FEDERATION FRANCAISE DES VILLAGES ETAPES MASSIAC (15) LE 14 AVRIL 2016

Délibération 2016-33

M. le Maire fait part au Conseil Municipal, de la réunion de la commission de la Fédération Française des villages étapes qui se tiendra à Massiac (15) le 14 avril 2016.

Il propose que les frais de déplacement (transport et repas) engagés par M. MOSTARDI Daniel, Conseiller Municipal, pour la participation à cette rencontre soient pris en charge par le budget Municipal, au titre de frais de mission.

Il rappelle que le Conseiller Municipal, ne perçoit aucune indemnité de fonction.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **accepte la prise en charge des frais de déplacement de M. MOSTARDI Daniel** relatifs à la réunion sus visée par le Budget Communal au titre des frais réels de mission sur présentation des justificatifs,
- **précise que des crédits ont été inscrits au budget 2016.**

XII – PLAN LOCAL D'URBANISME DE MONTANS VALIDATION DU BILAN DE CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE PLU

Délibération 2016-34

M. le Maire fait part à l'assemblée de la notification du dossier relatif au projet de PLU de Montans arrêté par délibération du Conseil Municipal du 14 mars 2016 après validation du bilan de concertation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **émet un avis favorable sur le projet de PLU de Montans.**

XIII – DESIGNATION REFERENT COMMUNAL - TRIFYL

Délibération 2016-35

M. le Maire fait part à l'assemblée de la volonté de TRIFYL de mobiliser un réseau d'élus référents communaux pour pouvoir échanger et informer sur la question des déchets.

Suite à la candidature de M. Marc BESNARD, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve sa désignation en qualité de référent communal auprès de TRIFYL.**

XIV – MODIFICATION COMPOSITION COMMISSION MUNICIPALE DES FINANCES

Délibération 2016-36

M. le Maire fait part à l'assemblée du souhait de M. BESNARD Marc d'intégrer la commission municipale des Finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve l'intégration de M. BESNARD Marc en qualité de membre de la commission finances** qui sera composée comme suit :

M. TERRAL Michel - Mme AUSSÉNAC Jacqueline - Mme METGE Monique –
M. SALVADOR Jean-Marc - Mme ITRAC Sandrine - M. TERRASSIE Jean-Claude –
M. DAL MOLIN Jean-Charles – Mme MANDIRAC Françoise – M. BOUCHER Patrick – Mme BODHUIN Maryline – M. BONNEMAIN Jean-Michel – M. RABEAU Jean-Louis – M. BESNARD Marc.

XV– DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

/

XVI– QUESTIONS DIVERSES

- Mme METGE : stationnement prolongé d'un fourgon place de la mairie.
- M. TERRAL : invitation au concours des vins de Gaillac le 14/04/2016 (aucun élu disponible)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 22h15.

Le Maire

NOMS et PRENOMS	SIGNATURE	NOMS et PRENOMS	SIGNATURE
TERRAL Michel		DAL MOLIN Jean-Charles	
METGE Monique		ITRAC Sandrine	
SALVADOR Jean-Marc		TERRASSIE Jean-Claude	
MOSTARDI Daniel		BONNEMAIN Jean-Michel	
RABEAU Jean-Louis		BONNEFOI Yvon	
RANJEVA Catherine		BODHUIN Maryline	
MANDIRAC Françoise		FALCO Nicole	